



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du : **Mercredi 15 mars 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Les 1/4 finale auront lieu le 29/03/2023 à 20h00 (date butoir), sur le terrain du club premier nommé.

25778020 – VILLEPINTE FC / BOIS ABBE OUTRE MER

La Commission prend connaissance du courriel de BOIS ABBE OUTRE MER et demande à VILLEPINTE FC de prendre contact avec le club.

25778019 – VILLEMOMBLE SPORTS / ST GENEVIEVE ASL
25778021 – AMICALE ANTILLAISE DU 93 / REUNIONNAIS SENART
25778022 – PARIS 19^E ANTILLAIS / VILLEPINTE FLAMBOYANT

La Commission invite les clubs à prendre contact avec leurs adversaires pour l'organisation des rencontres.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant les dates butoirs en transmettant leur accord écrit à la Commission.

3 arbitres officiels seront désignés à la charge des 2 clubs.

Calendrier :

Les 1/2 finales auront lieu le 29/04/2023, sur les installations de PARIS 19^E ANTILLAIS.

Match N°1 - Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2

Match N° 2 - Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4

La finale aura lieu le 18/05/2023 à 15h00 au STADE EUGENE COGNEVAULT à GONESSE.

Prochaine réunion : MERCREDI 22 MARS 2023